



Aide financière d'une nièce à sa tante.

Par **NOZEN**, le **27/05/2010** à **12:13**

Bonjour,

Ma tante de 98 ans a été placée dans un foyer logement en Septembre 2009. Elle demeurait auparavant dans le Val de Marne, et, pour des raisons de proximité afin qu'un de ses neveux puisse s'en occuper, elle est installée à LAVAL.

Le Conseil Général du Val de Marne octroyait une aide importante à ma tante chaque mois pour diverses assistances dont elle a besoin, mais dans le département de la Mayenne, les aides sont beaucoup moins importantes, et, de ce fait sa petite retraite ne suffit plus pour faire face à ses dépenses.

Les neveux et nièces avons reçu une demande de ce cousin afin de participer aux frais de notre tante qui n'a jamais été mariée et n'a jamais eu d'enfant.

Ma question est la suivante :

"Est-ce une obligation d'aider financièrement une tante????". J'ai géré, il y a qq années l'installation en maison de retraite de ma maman (la soeur de cette tante).

Merci de votre réponse.

Salutations distinguées.

Josette NOZEN.